

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mercredi 16 mai 2012 à 11h30 et à laquelle sont présents les conseillers(ères) : Marie-Ève Michaud, Louis-Georges Simard, Guy Simard, Léo-Paul Thibault et Rémi Beaulieu, sous la présidence de la mairesse, Élisabeth Hudon, formant quorum.

Avant l'ouverture de la séance, le directeur général mentionne que l'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance tel que requis par le Code municipal du Québec.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à 11h35.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

12-05-21

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse.

ADOPTÉ

3. Octroi du contrat pour les travaux d'asphaltage sur le chemin de la Petite-Anse (projet # 2012-1)

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été reçues au bureau municipal par le directeur général avant le 4 mai à 11h00.

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. pour un montant forfaitaire de 155 113.92\$ taxes incluses ;

12-05-22

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le contrat soit octroyé à Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. pour un montant forfaitaire de 155 113.92\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

4. Approbation pour débiter le processus d'expropriation du propriétaire des lots relatifs au matricule # 4261697449 afin de construire un chemin d'accès au nouveau développement résidentiel de la 5^{ième} grève est

Le conseil a été informé par l'avocat du propriétaire des lots relatifs au matricule numéro 4261697449 que ce dernier a signé une promesse de vente. Il n'est donc plus nécessaire de procéder à l'expropriation.

5. Adoption d'un second projet du règlement 2012-3 visant à modifier le règlement de zonage numéro 1991-2 afin d'agrandir la zone VB1 à même la zone A1

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 15 mai dernier sur le PREMIER projet de règlement no.2012-3;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un SECOND projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

12-05-23 **IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE soit adopté le SECOND projet de règlement no.2012-3, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

6. Embauche de la coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2012

12-05-24 **IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE Marie Lévesque Michaud soit embauchée comme coordonnatrice du camp de jour de Rivière-Ouelle pour l'été 2012 au taux de 14\$/heure pendant 14 semaines du 3 mai au 17 août à 19 heures/semaine pour un total de 266 heures.

ADOPTÉ

7. Période de questions

Aucune question

8. Levée de l'assemblée

12-05-25 **IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 12h05.

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier